

Qu'est-ce qu'un compteur à budget ?

Notre réponse

Le compteur à budget est un système de **prépaiement des consommations** de gaz ou d'électricité via une **carte rechargeable**. Vous pouvez consommer de l'énergie à concurrence du montant que vous rechargez sur la carte. Donc si vous ne pouvez pas recharger la carte, votre alimentation en gaz ou en électricité est coupée.

Lorsque le GRD place un compteur à budget (ou active la fonction de prépaiement), une **réserve de consommation** d'environ 2 à 3 jours est programmée automatiquement. Cette réserve permet d'avoir de l'électricité ou du gaz le temps de recharger votre carte.

Les compteurs à budget sont dotés d'un écran d'affichage et équipés de deux boutons :

- un bouton d'action pour enclencher le **crédit de secours**
Pour plus d'informations sur le crédit de secours, voyez notre fiche [Qu'est-ce que le crédit de secours ?](#)
- un bouton d'**information** qui vous permet de lire différentes données sur l'écran : le crédit disponible, les index, etc.

Sur le compteur à budget en électricité, le bouton rouge est le bouton d'action et le bouton bleu est le bouton d'information. Sur le compteur à budget en gaz, le bouton bleu est le bouton d'action et le bouton triangulaire est le bouton d'information.

Attention ! Une fois que le crédit de secours est épuisé, l'alimentation est **coupée** tant que vous ne rechargez pas un montant.

Bon à savoir ! Pour des informations propres à votre compteur, vous pouvez prendre contact avec votre GRD. Vous pouvez trouver **votre GRD** et ses coordonnées sur le site de la CWaPE.

Références légales

- Article 2,7° de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2006 relatif aux obligations de service public dans le marché de l'électricité
- Article 2,6° de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2006 relatif aux obligations de service public dans le marché du gaz
- Article 170 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 3 mars 2011 approuvant le règlement technique pour la gestion des réseaux de distribution d'électricité en Région wallonne et l'accès à ceux-ci

Documents type

Date de mise à jour: Mardi 27/02/24